

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

COMPTE RENDU N° 2016/05 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juillet 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
M. BISSAY David
Mme ODDOUX Julia
Mme GARCIA Nelly

Excusé : M. NAYRAND Raphaël

Colette COLLON est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR :

- Installation de deux nouveaux membres du conseil municipal suite aux démissions de P. Rival et J.P Dutel
- Acquisition maison GONTARD et transfert du tènement d'immeubles à EPORA
- Maison Médicale
- Espace Tourisme et Loisirs
- Ilot de l'Eglise
- Préau Pilon
- Voirie – radars pédagogiques
- GT Panneaux indicateurs
- Fibre optique
- Fleurissement
- Tirage au sort de 3 personnes pour jurés d'Assises 2017
- Avenant à la Convention secrétariat de STE-AGATHE-EN-DONZY
- Bail J. Claude PALAIS à renouveler au 1^{er} juillet 2016
- Schéma départemental de coopération intercommunale – délibération projet proposé par le Préfet
- Accueil de loisirs : Séjour Gite Jeanne d'Arc du 18.07 au 21.07.2016

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Madame ODDOUX demande que veut dire « particuliers bénévoles », lorsqu'ils enlèvent des plaques d'amiante.

Madame le Maire précise que les deux adjoints n'ont perçu aucune rémunération pour ce travail. Elle attire l'attention de Mme ODDOUX sur le fait que les adjoints perçoivent une indemnité pour couvrir leurs frais de mission. Il ne s'agit en aucun cas d'un salaire....

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 30 mai 2016**

Séance du 30 mai 2016	
2016.04.01	Redynamisation et développement du centre bourg - Dotation de soutien - approbation du financement de l'opération
2016.04.02	SIEMLY : adhésion des communes de Bussières, Ste-Agathe-en-Donzy, Montromant, Ste-FOY-l'Argentière
2016.04.03	Versement d'une subvention au Sou des Ecoles pour le voyage scolaire 2015/2016
2016.04.04	DM 01 - Budget Commune
2016.04.05	Espace tourisme et loisirs : Approbation du marché "mission OPC" passé avec M. LAVARENNE - Architecte
2016.04.06	Espace tourisme et loisirs : Approbation des marchés passés avec les entreprises
2016.04.07	Approbation du règlement concernant les panneaux d'affichage
2016.04.08	Aménagement du centre bourg : approbation du projet et demande de subvention à la région
2016.04.09	Désignation d'un délégué suppléant au SYRRTA
2016.04.10	Commission Voirie : désignation d'un délégué
2016.04.11	Espace tourisme-loisirs et culture : demande de subvention auprès de la Région
2016.04.12	fixation des modalités d'élaboration d'un projet de modification simplifiée du PLU

1- Installation des membres du conseil municipal suite aux démissions de P. Rival et J.P Dutel

Madame le Maire donne lecture du PV d'installation des deux nouveaux membres :

« Deux conseillers municipaux ont présenté leur démission :

- Monsieur RIVAL Pascal, par courrier en date du 05 avril 2016 élu sur la liste « Ensemble pour un projet d'avenir » ;
- Monsieur DUTEL Jean-Pierre par courrier en date du 23 juin 2016 sur la liste « Vous, Nous...Préserveons, Dynamisons, Innovons ».

Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE a été informé de ces démissions en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur **BISSAY David** né le 01/10/1987 à Roanne (42) est appelé à remplacer Monsieur RIVAL Pascal au sein du Conseil Municipal ;

Madame **GARCIA Nelly** née le 24/06/1976 à Béziers (34) est appelée à remplacer Monsieur DUTEL Jean-Pierre au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du code électoral, M. BISSAY David et Mme GARCIA sont installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE sera informé de cette modification ».

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers. Elle précise que les conseillers ont des droits mais aussi des devoirs (confidentialité). Le travail doit être fait dans le sens de l'intérêt général et non l'intérêt particulier.

2- Acquisition maison GONTARD et transfert du tènement d'immeubles à EPORA

Les Domaines avaient fait une estimation de la maison de Mr Gontard à 36.000 €. Epora nous a demandé de reprendre les négociations afin d'éviter la DUP qui serait lancée uniquement pour cette maison et repousserait ainsi les travaux de plus de 18 mois. Mr Gontard demande à ce que sa maison lui soit rachetée au prix qu'il l'a payée, c'est-à-dire 44.000 €, plus 3.000 € en tant qu'indemnité d'expropriation, pour couvrir une partie des frais de son prêt ainsi que le fait qu'il n'a pas pu louer sa maison depuis 6 ans.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'achat de cette maison à 47 000 € et sur la rétrocession de l'ensemble du tènement à EPORA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition moyennant la somme de 47 000 € et décide de ne pas poursuivre la procédure de DUP ;
- APPROUVE la rétrocession de l'ensemble du tènement à EPORA ;
- DIT que le montant de la dépense sera inscrit au budget de l'exercice en cours.
(1 VOTE contre : Julia ODDOUX ; 1 Abstention : Nelly GARCIA)

3- Maison Médicale

Clément VERZY, kinésithérapeute, remplacera Alexandre et Julie Broyer, et commencera à la maison médicale courant juillet à plein temps. Il aura en charge également les patients à la maison de retraite et fera bien évidemment du domicile. Mme le Maire a organisé un rendez-vous avec l'ostéopathe, Amandine MIDY, afin de déterminer les plages horaires de chacun en attendant un réaménagement de la maison médicale. La solution idéale étant de pouvoir transférer la médiathèque ailleurs pour aménager un, voire deux cabinets supplémentaires.

Les plages horaires seront transmises pour information dès qu'elles seront connues.

4- Espace Tourisme et Loisirs

Une première réunion avec toutes les entreprises aura lieu ce mercredi 06 juillet. La phase d'installation pourra peut-être commencer avant le mois d'août de sorte que les travaux proprement dits débutent dès la rentrée de septembre.

Un rescrit a été demandé auprès des impôts. Ce document atteste que la commune peut bénéficier d'un partenariat avec les entreprises privées, quelle que soit leur taille, pour bénéficier de dons, sous forme de mécénat, ce qui leur permet de déduire 66 % d'impôts.

5- Ilot de l'Eglise

La consolidation du mur de la chaufferie et des caves sera terminée cette semaine. Trois semaines de séchage seront ensuite nécessaires avant de remblayer. Les travaux de la fresque pourront néanmoins commencer dès mi-juillet.

6- Préau Pilon

Le crépi sera terminé cette semaine. Il ne restera plus que l'aménagement de la plateforme devant le préau qui sera réalisé lors des travaux de voirie.

7- Voirie – radars pédagogiques

Les travaux de voirie prévus seront les derniers à être financés par la communauté de communes. Les compétences de la nouvelle communauté de communes seront à redéfinir sachant que 3 seront obligatoires : assainissement, tourisme et économie et à terme, les ordures ménagères ainsi que la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI).

28 communes sur 29 du Canton bénéficient d'une enveloppe du Département. Or, le Département ne subventionnera plus les Communautés de Communes pour les travaux de voirie à partir de l'année prochaine mais directement les Communes. Le droit à tirage pour chaque commune va donc disparaître à compter de 2017 et il sera récupéré pour financer la fibre optique.

La compétence voirie reviendra donc à la Commune qui bénéficiera d'environ 20 000 € de subvention du Département, représentant ainsi un plafond pour 50% des travaux. C'est pourquoi, cette année un maximum de travaux de voirie pour un montant total de 118 000 € environ, sera réalisé afin de pouvoir bénéficier du droit à tirage majoré de la subvention départementale

Au regard des demandes de plusieurs personnes concernant la vitesse sur les départementales aux entrées côté de St Cyr de Valorges, et côté Balbigny, le problème a été examiné avec les services du Département. Les deux seules solutions pouvant convenir étant soit des coussins berlinois (passages carrés surélevés avec passage de roues au milieu pour les camions) avec vitesse limitée à 30, l'inconvénient étant qu'il faut les enlever en hiver pour permettre le passage des chasse-neige, ce qui les détériore très rapidement.

La seconde solution est l'installation de radars pédagogiques. Au congrès des Maires, une offre intéressante à 1800 € pour deux radars pédagogiques avec panneaux photovoltaïques, c'est-à-dire autonomes, était proposée. Deux radars pédagogiques seront donc installés aux deux entrées de la commune.

8- GT Panneaux indicateurs

Un groupe de travail a été constitué (Véronique Periat, Joëlle Serraille, Chantal Denis) pour remplacer les panneaux indicateurs devenus obsolètes et qui sont parfois illisibles. Une charte coloristique devra être trouvée pour différencier les bâtiments communaux des commerces et des points touristiques.

9- Fibre optique

Au dernier conseil communautaire, l'installation de la fibre optique a été entérinée. Un emprunt de 3,150 M€ sera réalisé par la communauté de communes de Balbigny afin de permettre au SIEL de réaliser les travaux dès la fin 2016. Un point de mutualisation sera installé sur la commune et desservira les habitants et plusieurs autres communes. Violay pourra en bénéficier **dès 2017**, nos entreprises l'attendent. Le montant consacré jusqu'à présent à la voirie intercommunale et redistribué pour la fibre optique, permettra dès 2017 de payer les annuités dues pour l'emprunt, évitant ainsi, une hausse d'impôt intercommunal.

10- Fleurissement

Madame Colette COLLON propose de lancer un concours de fleurissement communal l'année prochaine. Un contact sera pris avec la fleuriste pour voir ce qu'il est possible de faire pour l'associer.

11- Tirage au sort de 3 personnes pour jurés d'Assises 2017

◆ Chantal RODET née IMBERT ; Astrid PICOLET ; Gabriel VIAL

12- Avenant à la Convention secrétariat de STE-AGATHE-EN-DONZY

Madame le Maire explique qu'une convention prévoit les conditions d'intervention d'un agent de la commune de VIOLAY au secrétariat de Ste-AGATHE. Suite à la dématérialisation mise en place par les communes et l'informatisation de la commune de Ste Agathe, il est prévu de passer de 14 heures à 10 heures au 1^{er} juillet 2016. Les autres conditions restent inchangées Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

13- Renouvellement du bail de J. Claude PALAIS au 1^{er} juillet 2016

Madame le Maire explique que le bail avec M. Jean-Claude PALAIS étant arrivé à échéance, il est prévu de le renouveler.

Le fait que cet appartement soit loué constitue une présence permanente à l'école, y compris le week-end et les vacances scolaires, ce qui est fort appréciable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du bail au 1^{er} juillet 2016.

14- Schéma départemental de coopération intercommunale – délibération projet proposé par le Préfet

Madame le Maire présente le projet du Préfet qui regroupe 49 communes : les 13 communes de la communauté de communes de Balbigny, celles de la communauté de communes de Feurs en Forez, celles des Collines du Matin, et :

7 communes de la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier : Veauche, Montrond-les-Bains, Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Saint-André-Le-Puy, Rivas, Aveizieux ;

9 communes de la communauté de communes de Forez-en-Lyonnais : Chatelus, Viricelles, Virigneux, Saint-Denis-sur-Coise, Maringes, Grammond, Saint-Médard-en-Forez, Chevières, Chazelles-sur-Lyon.

Madame le Maire explique qu'il apparaît logique d'être rattaché à Feurs et Panissières car plusieurs liens sont existants : la ZA de Bois Vert, la ZAIN (Feurs et Balbigny), la Trésorerie, la circonscription de Montbrison, le Lycée et la piscine de Feurs, le collège de Panissières qui est le collège référant pour Violay, la Communauté de Communes travaille en étroite collaboration et depuis de longues années avec l'office de tourisme des montagnes du matin, etc...

Madame Julia ODDOUX fait remarquer que le projet du Préfet n'est pas représentatif de la population sur BALBIGNY et que le projet de Loire et Monts est un projet cohérent.

Mme le Maire explique que 7 communes sur 13 ont déjà voté une première fois POUR le projet du Préfet, et que la communauté de communes de Balbigny n'a aucun lien factuel avec la Coper, le Pays d'Urfé ou le Pays de Val d'Aix et d'Isable, par contre, elle en a beaucoup avec Feurs et Panissières.

Si ce territoire est validé, il y a un enjeu au niveau du tourisme et de l'économie (ZAIN). En effet, trois musées sont complémentaires : Chazelles (16 000 visites) qui peut tirer vers le haut ceux de Bussières (3500 visites) et Panissières (2 775). Des villes touristiques : Montrond qui est une ville d'eau, Feurs avec son hippodrome de renommé national, mise en valeur du GR7, sentiers de randonnées, etc... Beaucoup de choses sont à mettre en œuvre.

Madame le Maire rappelle que si la décision avait été prise en 2012 (fusion proposée de Feurs, Panissières et Balbigny), l'union avec ces trois petites communautés de communes serait effective et on n'aurait pas besoin de revoter aujourd'hui.

Trois critères devront être respectés après l'avis des 49 communes concernées par le nouveau périmètre : le nombre de communes, la population, la population de la ville centre (en l'occurrence Feurs).

Parmi ces 49 communes, 6 pourraient à terme rejoindre le Rhône (il s'agit des communes faisant partie de Chazelles sur Lyon : Chevières, Grammond, Chatelus, St-Denis-sur-Coise, Viricelles et Virigneux).

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal APPROUVE le projet du Préfet.

Contre : Julia ODDOUX - Abstention : Nelly GARCIA

15- Accueil de loisirs : Séjour Gîte Jeanne d'Arc du 18.07 au 21.07.2016

Madame le Maire signale qu'un séjour court sera organisé sur VIOLAY, Gîte Jeanne d'Arc, du 18 au 21 juillet 2016, par la MJC de Bussières et par le Centre Social de Montbrison. Les effectifs déclarés sont :

De 6 à 11 ans : 14 enfants,

De 12 à 17 ans : 14 enfants.

16- Questions diverses

***Docteur BARBU** : des plages horaires sont désormais établies pour les prises de rendez-vous.

***Tourisme – nature :**

- Le panneau explicatif de la zone humide mis à disposition par la DREAL, est posé à Fontbonne.
- Le sentier de l'arbre au Bois est terminé. Il parcourt une boucle au départ de la Tour Matagrín.
- Madame COLLON signale 65.000 visiteurs en 2 ans à la Tour Matagrín.
- Le Département finance un poste sur le site de la Tour Matagrín. Un étudiant s'occupera de faire la promotion touristique du Département du 13 juillet au 24 août. Les bénévoles des Amis de la Tour ont fait un gros effort en acceptant d'ouvrir plus largement afin de lui permettre d'être présent dans le local. Si des bénévoles veulent s'inscrire auprès de l'association des Amis de la Tour, ils sont les bienvenus.

RAPPEL : Fête de la tour Matagrín le 14 juillet

* **MS Transports** a commencé les travaux sur la ZA les Gagères.

* Madame le Maire signale qu'il convient d'être vigilant car un cambriolage a eu lieu Place Fouillat au centre technique de la voirie départementale. La Gendarmerie conseille vivement de mettre des caméras car on est un lieu de passage direct vers le Rhône. Un diagnostic a été réalisé en début d'année pour définir ce qu'il y a lieu de prévoir sachant que cette opération peut être subventionnée à 50 %.

* Madame le Maire signale qu'un panneau publicitaire sera installé à la sortie de TARARE, il sera financé de moitié avec NEHOME qui fera la publicité pour les appartements à vendre et la commune pour les lots du lotissement des Violettes et de la zone artisanale.

* Julia ODDOUX signale qu'il conviendrait de faire passer les dates de réunion du conseil municipal sur VIOLAY-INFO. Elles figurent déjà sur le site violay.fr, sur le panneau d'affichage et sur les comptes rendus de réunions qui sont diffusés via VIOLAY-INFO.

Elle avertit le conseil municipal que le courrier co-signé par elle-même, Mr Dutel et Mr Neyrand paraîtra par ailleurs.

Mme le Maire précise qu'il sera joint à ce compte rendu, ainsi que la réponse qu'elle leur a adressée.

* **Prochaines réunions** : 19 septembre – 07 novembre – 19 décembre.

Fait en Mairie, le 4 juillet 2016,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT.



Madame le maire ,

Lors de nos entretiens ou de nos conseils municipaux vous avez mis en avant « la confiance qu'il doit y avoir entre les membres de notre conseil municipal pour poser un contexte de travail entre nous ».

Or il ne vous aura pas échappé, que pour certains conseillers, cette notion de confiance n'était pas acquise et a justifié pleinement la constitution d'une liste différente de la votre aux dernières élections municipales.

Pour autant, notre présence et notre engagement au sein du conseil municipal démontre une réelle volonté de faire équipe, dans le respect des choix des Violaysiens ,prenant en compte dans le respect démocratique à la fois votre élection mais également comme il se doit de la sensibilité des votes qui nous ont amenés au conseil municipal.

Ceci étant dit, s'il s'agit de « confiance » nous respectons celle de nos électeurs, et étions prêt à vous donner la notre dans la mesure où un certain nombre de convergences et de pratiques de travail étaient possibles entre nous.

Force est de constater d'un point de vue factuel que le compte n'y est pas pour obtenir de notre part cette confiance que vous réclamez :

-Sur nos deux ans de mandat , vous n'avez pas créé de dynamique autour des commissions municipales pour qu'elles travaillent sur les thèmes qui leur sont dédiés .

Par exemple la commission finance cette année, comme l'an dernier, ne s'est pas réunie pour établir et proposer au conseil municipal un budget primitif . La commission commerce c'est réunie deux fois en deux ans . La commission école ne s'est pas réunie en 2015 !

-Vous imposez des règles de fonctionnement , « non institutionnalisées » , comme demander aux conseillers de poser leurs questions diverses 48 h avant le conseil municipal , ce que vous ne respectez pas vous-même !

-Vous convoquez dans votre bureau plutôt que d'inviter au débat et à la discussion.

-Vous n'avez pas respecté la loi concernant la phase de dépose des plaques d'amiante lors de la destruction de l'ancien local voirie ?

-Trois conseils municipaux , sont nécessaires pour que vous notiez sur le Compte rendu du conseil une phrase qui vous a été envoyée par mail !

Cette liste n'est pas exhaustive, elle pourrait comprendre également les informations sur des engagements de la commune pour lesquels notre avis n'a pu être donné faute d'accès pertinents à la connaissance des dossiers.

Ainsi nous nous exprimons aujourd'hui par écrit , dans l'objectif d'attirer votre attention sur notre souhait renouvelé de travailler en confiance, en équipe, pour autant que ce souhait soit réellement partagé, et que vous entendiez enfin que la forme (voir ci-dessus) que vous donner à la gestion de la commune, ne convient aujourd'hui, comme pendant ces deux dernières années, en rien à instaurer un climat de confiance.

Julia Oddoux Jean-pierre Dutel Raphael Nayrand

Violay, le 30 mai 2016

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

Courrier adressé à :
Madame Oddoux, Messieurs Dutel et Nayrand.

Madame, Messieurs,

J'ai bien pris connaissance de « votre » courrier dans lequel vous parlez de votre présence et de votre engagement au sein du conseil municipal. Permettez-moi de vous rappeler à ce sujet, les nombreuses fois où, lors des cérémonies du 8 mai ou du 11 novembre, aucun d'entre vous n'était présent, où encore lors du dépouillement des votes pour les élections. Il s'agit de deux exemples parmi d'autres, mais ce sont deux exemples que tout conseiller municipal ne devrait pas manquer, le service civique faisant partie intégrale de son rôle et de son « engagement ».

Votre « maître mot » est la « **confiance** ». Comment peut-on avoir confiance en des personnes qui s'inscrivent en « contre » tout ce qui se fait sur la commune ? Rien ne trouve grâce à vos yeux, vous posez toujours les mêmes questions sans essayer d'en comprendre les réponses, au moindre vote, vous vous prononcez CONTRE, ou certains s'abstiennent sur tout, mis à part lorsque les impôts locaux sont évoqués.

Je rappelle que le conseil municipal n'est pas une instance pour afficher ses problématiques personnelles et encore moins pour signifier son problème d'existentialité.

Depuis 2008, je n'ai pas l'impression d'avoir fait le moindre tort à la commune. Les derniers investissements (salle M. Gros, station d'épuration, Tour Matagrín, ZA, Lotissements, etc...) ne semblent pas avoir porté préjudices ni aux habitants, ni à la commune elle-même, bien au contraire. J'ai toujours pris mes responsabilités et je les assume en général jusqu'au bout. J'ajoute, que lorsque je fais des courriers, je les signe toujours. Ce que je fais, je le fais dans l'intérêt général. Mon objectif principal est de permettre aux jeunes de s'installer sur la commune, en y travaillant pour le long terme et pour cela, il faut accroître son attractivité.

Aujourd'hui, on ne peut que se féliciter que Violay soit reconnue par de plus en plus d'instances, c'est pour ceci que je me bats chaque jour afin que, justement, le coût des investissements soit réduit au maximum pour la commune. Chacun peut comprendre que le fait d'avoir un réseau de connaissances est indispensable dans la recherche d'aides financières.

Je travaille en confiance avec les conseillers qui le veulent et, autour de la table, j'en vois au moins dix. Les conseillers en charge des commissions sont responsables de les réunir ou non suivant l'actualité ou l'urgence. Et c'est bien la commission finances qui a élaboré le budget primitif comme il se doit.



Pour avancer, j'ai besoin de conseillers qui savent ce que veut dire « aller de l'avant », « travailler », et donner leur avis en mettant leurs compétences et leurs idées au service de la commune, pas de personnes qui n'ont que la contestation à la bouche, qui s'inscrivent à longueur de temps en donneurs de leçons, sans avoir encore jamais rien prouvé ou presque.

Il est tellement facile d'agiter la peur dans tous les sens en utilisant des phrases toutes faites et stéréotypées, il est autrement plus difficile d'agir. Comme il est vrai qu'il est beaucoup moins polémique de ne rien proposer, de ne rien entreprendre, mais ce n'est pas ma façon de voir les choses pour ma commune.

L'heure du bilan n'a pas encore sonné, nous venons de passer le premier tiers du mandat et nous entrons dans le vif du sujet avec le début des travaux qui permettront à la commune de s'inscrire dans la durée. Que vous ne voyez pas l'intérêt de ces investissements, c'est dommage, j'ai essayé de vous l'expliquer à plusieurs reprises, mais vous ne semblez pas avoir l'écoute suffisante et vous vous faites sans doute déborder par des intérêts beaucoup plus personnels.

En revanche, les personnes extérieures à Violay ne s'y trompent pas, car s'il est encore temps de réaliser les investissements, demain, ce sera sans doute beaucoup plus difficile. J'ai l'habitude de dire qu'une Commune est comme une entreprise : sans innovation, elle est vouée à l'échec. Notre rôle d'élus est également de soutenir l'activité économique afin de maintenir l'emploi sur le territoire et c'est ce que nous faisons en investissant.

Les partenaires financiers que j'ai pu trouver ici et là pour réduire la part d'implication de la commune, ne s'y sont pas trompés et ont bien compris l'intérêt de nos projets, ils n'auraient pas pris le risque de nous suivre dans le cas contraire.

Je suis désolée si ces projets ne correspondent pas à vos attentes, ils ont été entérinés il y a quelques années maintenant et nous n'allons pas les remettre en cause pendant toute la durée du mandat, à chaque conseil municipal, ce qui n'aurait aucun sens, la démocratie, comme vous le dites vous-même, se doit d'être respectée et le vote du conseil municipal accepté, une bonne fois pour toute, qu'il vous plaise ou non.

Je tiens d'ailleurs à remercier les adjoints et les conseillers qui s'impliquent de façon positive, par leur dévouement et leurs compétences mis à disposition de l'intérêt général de la commune.

Le discernement de tout élu doit se faire également au niveau de l'importance des choses et de leur degré de priorité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes salutations.

Le Maire,
Véronique CHAVEROT

